

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
À SAINT-ULRIC ET SAINT-LÉANDRE
PAR NORTHLAND POWER INC.

COMMENTAIRES SUR LA RENCONTRE
DU 2 AOÛT 2006 À SAINT-LÉANDRE

Comme le promoteur vous en a sans doute informé, il a invité les groupes et individus qui ont présenté un mémoire aux audiences du BAPE à une rencontre qui s'est tenue à Saint-Léandre le 2 août 2006. Cette rencontre avait pour but de nous présenter leurs décisions concernant les demandes des citoyens formulées lors des audiences.

En ce qui concerne les éoliennes prévues autour des lacs Malfait et aux Canards, le promoteur nous a annoncé qu'il enlevait l'éolienne no 105, ceci suite à une demande de la MRC (document DB 29). Cette modification est insuffisante pour assurer une protection adéquate de ce site de villégiature qui constitue un élément important du patrimoine naturel régional. Aussi nous réitérons notre demande justifiée d'enlever les trois (3) autres éoliennes situées à l'ouest du lac Malfait, soient les éoliennes nos. 214, 96 et 97 (350, 354, 349 sur la carte datée du 07/08/06).

Cette modification est tout à fait envisageable puisqu'au moins sept (7) nouveaux sites d'éoliennes se sont ajoutés il y a quelques jours et que ces sites sont parmi les plus productifs. La carte des emplacements sera de nouveau modifiée et la dernière carte datée du 07/06/06 est maintenant caduque. Ajoutons que, lors de la rencontre du 2 août 2006, le représentant du promoteur, M. David Cheung Atkinson, a mentionné que les éoliennes situées à l'ouest du lac Malfait n'étaient effectivement pas les meilleures mais des bonnes parmi les cent (100). Leur déplacement en dehors du site du lac Malfait ne devrait donc pas, par conséquent, affecter la rentabilité du projet, si ce n'est de façon marginale.

En conséquence, bien que le représentant du promoteur ait dit à ce moment que les décisions qu'il nous présentait étaient finales, nous savons que la carte des sites d'éoliennes sera de nouveau remaniée et nous considérons, en outre, que le débat n'est pas clos et que, entre autres, l'avis du BAPE sur le projet est des plus important; c'est pourquoi nous sollicitons votre appui pour protéger ce précieux bien public que constitue l'environnement naturel des lacs Malfait et aux Canards.

Le Regroupement des résidents du lac Malfait
Le 10 août 2006.